



Reconnu OP le 30 Juin 1997 sous le numéro 26 FL 2026
AIL DROMOIS
1868 Rte des limites
26400 EURRE
FRANCE
AIL CERTIFIE GLOBALG.A.P. GGN 3760200680002

Facture : FV-01062

Date : 22/09/2025

FERME DE BONARME
1425 chemin de Bonarme
46800 BARGUELONNE EN QUERCY
FRANCE

TVA / EORI :

Mail : contact@aildromois.com
Tél : 0475251018

Transporteur :
Cond. Port : DAP
Commentaire :

HS Code Ail : 07032000 (n° RTC: FR-BTI-2023-06816)
HS Code Echalote : 0703109000 (n° RTC: FR-BTI-2023-06818)

Page 1 / 3

Nb.	Désignation	Colis	Pds Brut / Net	Qté	U.	P.U. HT	Rem.	Montant HT
Bon de livraison n° 25001043 du 28/08/2025 - Commande n° 33332								
2	AIL SEMENCE CERTIFIE THERMIDROME BIO 40/50 - Lot : F0960F015026	SACS 5 Kg -	10,00 / 10,00 Tare : 0,00	10,00	KG	11,80 €	0,00 %	118,00 €
0	PARTICIPATION PROGRAMME DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT - FRANCE	-		10,00	KG	0,01 €	0,00 %	0,10 €
1	AIL CONSOMMATION VIOLET BIO 40/60 CAT 1 - FRANCE Lot : 25 082 EG VB I22 D 01	-	5,00 / 5,00 Tare : 0,00	5,00	KG	8,50 €	0,00 %	42,50 €
1	TRANSPORTS PLANTS BIO -	-		1,00	PI	29,40 €	0,00 %	29,40 €
4			15 / 15					190,00 €

BIO : Produits issus de l'agriculture Biologique certifiés par FR-BIO-01

Base HT	Taux	Montant
0,10 €	0,00	0,00 €
160,50 €	5,50	8,83 €

Mode de règlement : A la commande
IBAN pour règlement : FR76 1390 6001 2580 6030 9200 052
Banque : CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES
BIC : AGRIFRPP839

Total HT	190,00 €
Total TVA	14,71 €
Total TTC	204,71 €
Montant Régulé	204,71 €
Net à Payer	0,00 €

MARCHANDISE ORIGINE FRANCE SAUF MENTION CONTRAIRE

Cette facture doit être réglée à la date indiquée ci-dessus en application de la loi 92-144 du 31.12.1992. Son règlement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte. Pour tout paiement après la date d'échéance une indemnité forfaitaire de 40€ sera appliquée. Son règlement tardif donnera lieu en sus à une pénalité de 3 fois le taux de l'intérêt légal. Pour être recevable, TOUTE RECLAMATION DEVRA ETRE PRODUITE DANS UN DELAI DE 24H à compter de la réception de la marchandise. Passé ce délai, toute réclamation sera refusée. En cas de contestation, le tribunal de commerce est le seul compétent. NOTRE RESPONSABILITE SE TROUVE ENTIEREMENT DEGAGEE DES LA REMISE DE LA MARCHANDISE AUX TRANSPORTEURS.